

Le HCR qualifie de "grande" réalisation l'ouverture d'un bureau des réfugiés et apatrides au Maroc

Synthèse vocale



Le bureau des réfugiés et des apatrides, inauguré officiellement mercredi à Rabat, constitue une "grande réalisation" dans le domaine des droits humains et de la protection des réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc, a affirmé la Représentante au Maroc du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR), Leila Jane Nassif.

Mme Nassif, qui a tenu à exprimer les remerciements du HCR à SM le Roi Mohammed VI pour le lancement de l'initiative pour la mise en place d'une nouvelle politique migratoire, a indiqué, dans une déclaration à la presse, qu'il s'agit d'une "bonne décision pour lesquels nous remercions le Maroc".

"Beaucoup de travail reste à faire, mais le Maroc a pris les bonnes décisions pour protéger les personnes vulnérables", a-t-elle dit, se disant convaincue que "le programme qui a été lancé par SM le Roi va continuer dans les années suivantes sur le bon chemin".

L'ouverture de ce bureau constitue "la première étape dans la mise en oeuvre effective des hautes orientations de SM le Roi pour la mise en place d'une nouvelle politique migratoire humanitaire et responsable fondée sur une approche globale et tenant compte des engagements internationaux du Maroc en la matière", a expliqué à la presse le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Nasser Bourita.

Le bureau sera chargé de la régularisation de la situation des personnes ayant un statut de réfugié auprès du HCR, et qui sont au nombre de 853, a-t-il précisé.

A l'issue de cette étape, le bureau s'attèlera à l'examen des dossiers des demandeurs d'asile, a précisé le responsable, qui a souligné que parallèlement à ces démarches, les départements concernés travaillent sur l'instauration d'un cadre juridique et institutionnel permanent pour le traitement des questions liées à l'asile.

Et de rappeler que les ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Justice et des Libertés, en collaboration avec le HCR, ont mis en place une commission interministérielle afin de créer un guichet unique dans l'objectif de faciliter aux réfugiés la régularisation de leur situation.

De son côté, le président du Conseil national des droits de l'homme, Driss El Yazami, a souligné que "l'ouverture de ce bureau témoigne de la mobilisation du gouvernement marocain pour mettre en oeuvre les hautes orientations de SM le Roi en matière de migration et d'asile".

"Le Maroc a ainsi affirmé sa volonté d'entamer cette politique migratoire conformément aux dispositions constitutionnelles et aux engagements internationaux du Royaume", a-t-il dit.

"La problématique de la migration, a fait observer M. El Yazami, qui par le passé ne concernait que les pays du nord, touche aujourd'hui les pays du sud. Et en entamant cette politique, le Maroc s'érige en pionnier au niveau international".

A rappeler qu'une circulaire conjointe du ministère des Affaires étrangères et de la coopération, et du ministère de l'Intérieur publiée dans ce sens, fixe les modalités de l'octroi des cartes de séjour aux personnes concernées par les attributions du bureau en question.

- MAP -